

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

FR/LN/MH/CJ n° 2018/02

Objet de la délibération :

**INDEMNITE DU TRESORIER  
MUNICIPAL DE MAINTENON  
AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 03

Votants : 23

Date de la convocation :  
6/11/2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20181112-D2018\_11\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2018

Affichage : 19/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'an deux mille dix-huit, le douze novembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

RAMOND Françoise, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, DUCOUTUMANY Franck, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

**Absents Excusés :**

Guy DAVID, pouvoir F. RAMOND  
Lydie QUAGLIARELLA, Cendrine CHERGUI, Philippe POISSONNIER  
Nathalie VAN CAPPEL, pouvoir I. MARCHAND  
Chantal BREVIER, pouvoir D. BOMMER

**Absents :**

Paulette CASANOVA, Didier PHILIPPE, Arnaud BEAUFORT.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération du 15 septembre 2014,  
VU la demande du trésorier municipal portant le montant brut de l'indemnité de gestion à 100% pour 360 jours pour la somme de : 1392.17 € brut, soit 1259.51 € net (après précompte des cotisations sociales obligatoires),  
VU le Budget Primitif 2018 prévoyant le montant correspondant à l'article 6225,  
CONSIDERANT que la Commission des finances s'est réunie le 24 octobre 2018,  
CONSIDERANT que le bon fonctionnement des services impose de faire appel aux services du comptable public dans les domaines budgétaire, financier, comptable, économique, de la dette et de la trésorerie.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés DECIDE :

VOTANTS : 23	POUR : 13	ABSTENTIONS : 10 JP MARCHAND, F. DUCOUTUMANY, S. BEULE, M. GAUTIER, E. ROYNEL, I.MARCHAND, B.ESTAMPE, R.HAMARD, D.METRAL-CHARVET. N.VAN CAPPEL, pouvoir I. MARCHAND	CONTRE : 0
--------------	-----------	--	------------

- d'ACCEPTER le versement de l'indemnité dans les conditions susvisées.



Fait et délibéré à Epernon, le 12 novembre 2018  
Le Maire,  
F. RAMOND